



CENTRE D'HÉBERGEMENT

FARRA MÉRIDIEEN
RUE DU MÉRIDIEEN, 22
1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

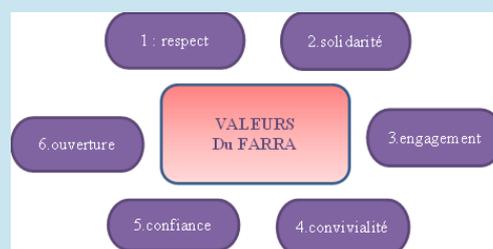
- Accueillir la personnes adulte, handicapée mentale profonde et sévère, ou modérée, en regroupant diverses générations;
- Favoriser le bien-être en fonction de la personne, dans un cadre sécurisé;
- Maintenir, stimuler les acquis, faire des apprentissages pour autant que cela ait du sens pour la personne;
- Réduire les dépendances liées à l'environnement pour faciliter l'expression, favoriser la vie en communauté et la participation à la vie sociale au quotidien et cela pour tout un chacun;
- Promouvoir l'inclusion

Le centre veille à offrir un environnement stable mais non rigide, adapté aux bénéficiaires. Une attention particulière sera donnée aux soutiens nécessaires lors des transitions, des changements, aussi bien dans le quotidien que dans les divers moments de la vie.

Les objectifs plus spécifiques aux personnes vieillissantes :

- Avoir un espace, un temps, une relation, un niveau d'exigence approprié
- Etre écoutées et prises en considération également au niveau de l'expression de la douleur et de la fatigue.
- Profiter d'activités adaptées à leur âge et d'y participer si la personne le souhaite
- Une plus grande souplesse au niveau des visites aux familles (à l'extérieur) et des familles au FARRA

Nos Valeurs



Notre Ethique

L'asbl FARRA s'inspire de la charte des personnes de grande dépendance.

La personne avec un handicap est avant tout une personne, quel que soit son degré d'autonomie et ses particularités.

Elle doit pouvoir vivre comme tout un chacun, incluse dans la société, avec un projet de vie propre, individualisé et adapté à ses besoins et capacités spécifiques.

AGRÉMENT

Agréé par la Commission Communautaire Française de la Région Bruxelles-Capitale pour accueillir :

- 24 équivalents temps-plein
- des personnes adultes
- des deux sexes
- présentant un handicap mental majoritairement sévère ou profond dont maximum 5 personnes ayant des troubles autistiques majeurs et maximum 9 personnes à mobilité réduite dont maximum 3 personnes polyhandicapées.
- 1 lits de court-séjour
- maximum 5 personnes vieillissantes

Le centre d'hébergement est «la» résidence principale de la personne.

Il convient de mettre tout en œuvre pour que les lieux de vie, les chambres et les abords correspondent au projet de vie établi pour chaque personne avec la famille ainsi que de tenir compte des choix exprimés par la personne ou décodés par les accompagnants quotidiens.

C'est aussi un relais pour les familles dans l'accompagnement de leur enfant, devenu adulte, différent. Un partenariat non intrusif et respectueux est élaboré entre les familles et le personnel accompagnant.



DE GRANDE DÉPENDANCE ?

La personne accueillie se trouve dans l'incapacité de répondre à ses besoins fondamentaux de la vie quotidienne. Elle a besoin d'une aide pour effectuer des actes tels que : aller à la toilette, manger, s'habiller et se déshabiller, se déplacer, ...

Cela comprend personnes avec handicap mental sévère à profond, polyhandicap, mobilité réduite, troubles envahissants du comportement (spectre autistique) et personnes vieillissantes. Les personnes avec troubles du comportement doivent être gérées par une médication ordinaire ou un programme adapté compatible avec l'organisation et l'équilibre de l'institution.

Le personnel s'inspire de la charte pour la prise en charge des personnes de grande dépendance. La personne avec un handicap est avant tout une personne, quel que soit son degré d'autonomie. Elle doit pouvoir vivre, comme tout un chacun, incluse dans la société, avec un projet de Vie propre, individualisé et adapté à ses besoins et capacités spécifiques.

Le Service apporte à la personne un nursing complet et adapté à ses particularités. Des soins infirmiers ou médicaux sont réalisés par un personnel indépendant reconnu par l'INAMI. L'adaptation du matériel de bain, de déplacement, de maintien corporel, de repos et de sommeil est réalisée afin de répondre le plus adéquatement possible aux différents problèmes rencontrés.



INFRASTRUCTURE

- Chambres équipées d'un lit et d'une armoire (la décoration et aménagement se font en fonction des besoins de la sécurité de la personne et en partenariat avec le référent et représentant légal)
- Snoezelen
- Minibus ordinaire pour transports de loisirs et sorties diverses
- minibus adapté

MATÉRIEL ADAPTÉ

- Différentes utilisations de supports visuels
- Fauteuils roulants : utilisés de manière ponctuelle soit en sortie
- Un lit électrique muni de barrières
- Aides au repas
- Au niveau sanitaire, des adaptations telles que barres de soutien dans les toilettes, baignoire à bulles adaptée, douche avec siège et accoudoirs, toilette avec accoudoirs et rehausseur, tapis de bains antidérapants, des barres d'appui sécurisées dans la douche et le long des baignoires, lève personne pour baignoire,...

CRITÈRES D'ADMISSION

- Etre âgé de minimum 18 ans et jusqu'à 65 ans (possibilité de dérogation de 5 ans)
- Présenter une déficience mentale sévère ou profonde et être de grande dépendance
- Etre admis au service PHARE de la COCOF
- Etre reconnu « C » par l'équipe pluridisciplinaire du service PHARE de la COCOF
- Avoir un dossier administratif complet.
- Etre stabilisé d'un point de vue épileptique.
- Absence d'assistance respiratoire permanente.

L'équipe doit pouvoir disposer des moyens humains, organisationnels et matériels pour faire face à l'ensemble des problèmes posés par le bénéficiaire.

L'intégration du bénéficiaire doit se faire au sein du groupe existant :

La personne ne doit pas constituer un danger pour autrui et pour elle-même, l'accueil du bénéficiaire doit ainsi être supportable et sécurisé pour tous (autres bénéficiaires et membres du personnel). Nous serons donc attentifs

au niveau sonore, à la gestion de la violence et de l'agressivité, à la gestion des conduites dangereuses (fugues par exemple etc...).

Nous ne pouvons pas accepter des personnes qui sortent du cadre de notre mission telles :

- Violence répétée sur autrui ou sur lui-même.
- Recours obligés à la contrainte corporelle continue.
- Prises en charge qui demandent une assistance médicalisée de type hospitalier (au-delà de deux interventions médicales par jour).
- Un état de santé tel que le médecin du service refuse d'emblée l'accueil.



PROCÉDURE

1. La demande de candidature est obligatoirement introduite par les parents ou le représentant légal.
2. Les candidatures sont traitées pour tous les sites de l'asbl.
3. Une semaine de prise de contact est organisée pour permettre au candidat de rencontrer les autres bénéficiaires et les membres de l'équipe et d'évaluer la pertinence de l'inscription.
4. Suite à la semaine de prise de contact, une évaluation des besoins du candidat est réalisée par les équipes éducatives et paramédicales.
5. Suite à cette évaluation, la sous-directrice et l'assistante sociale soumettent ou non la candidature à la direction générale et au CA.
6. La décision de l'inscrire sur la liste d'attente est prise en toute fin par la DG et le CA.
7. Période d'essai de six mois si accueil du candidat.

PRISE EN CHARGE

Chaque bénéficiaire a un référent qui veille à la qualité du service offert et est attentif au meilleur ajustement entre les besoins de celui-ci et le service.

Il assure une meilleure prise en charge et est l'agent de liaison.

Le FARRA organise régulièrement des réunions d'équipe, des réunions avec les familles et avec les partenaires.

Le Conseil des usagers avec les représentants légaux se réunit deux fois par an : il a pour mission de formuler toutes suggestions relatives à la qualité de vie et à l'organisation pratique, selon le cas, de l'hébergement . Celui-ci est organisé lors d'une soirée festive. Il est mis en place et organisé par l'équipe éducative.

SOINS

- Les frais de consultation et hospitalisation possibles sont à charge du patient.
- Les bénéficiaires gardent leur médecin généraliste : il doit communiquer tout changement de médication au FARRA et pouvoir être joignable. L'équipe éducative n'est pas habilitée à donner des traitements médicamenteux. Dans tous les cas, l'équipe a besoin d'un écrit pour savoir la médication nécessaire.
- En cas de besoin : Le FARRA fait appel à deux médecins généralistes, un kinésithérapeute et un infirmier indépendant. Les séances ou soins sont au frais du bénéficiaire.
- Pour tout examen, le FARRA oriente les bénéficiaires vers la clinique St Jean. Si le représentant légal préfère d'autres spécialistes, il doit en communiquer les informations.
- Pour toute hospitalisation : Clinique St Jean, orientation changeable selon l'urgence.

ELABORATION DU PROJET INDIVIDUEL (PII)

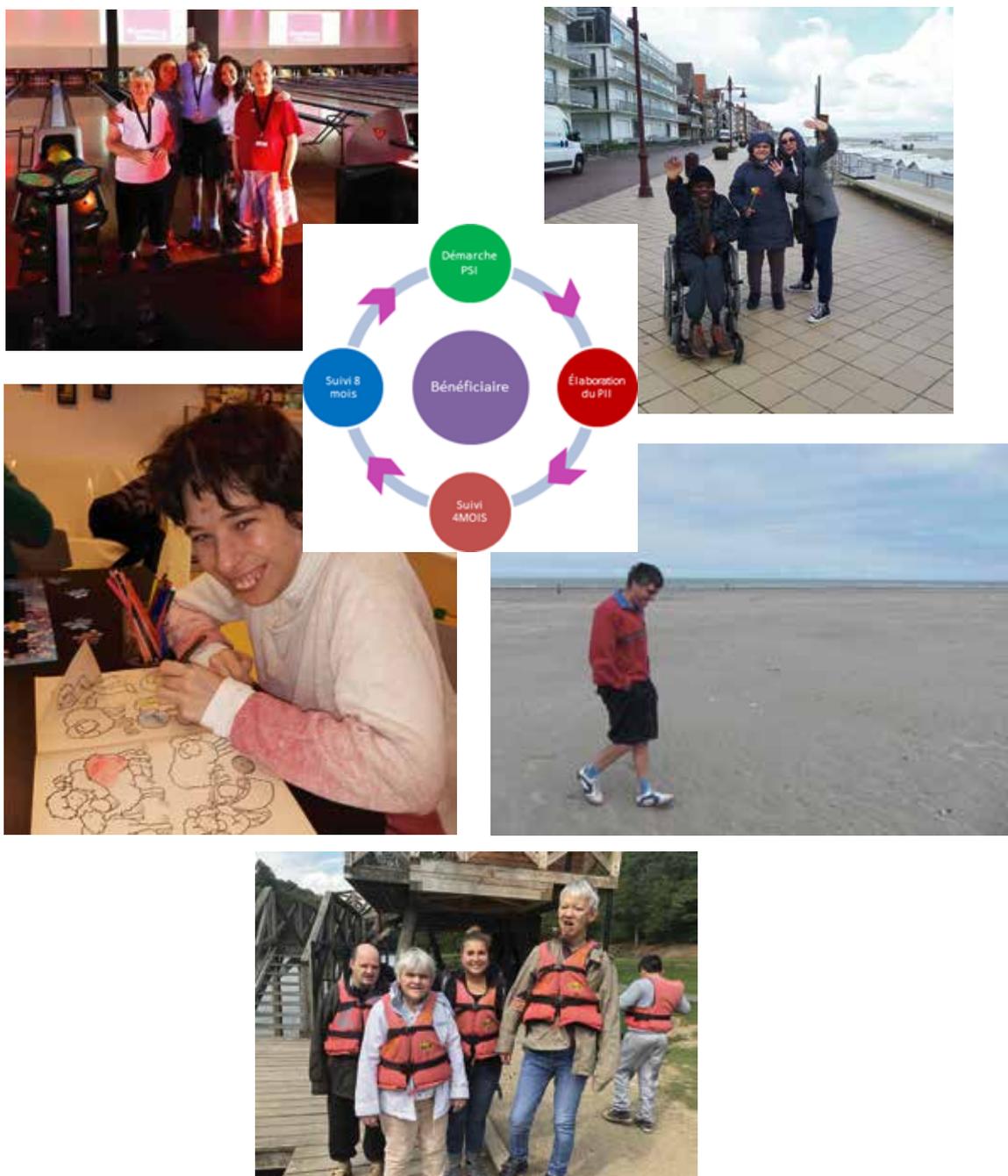
Chaque résident a un projet individuel nommé P.I.I. : outil de planification par lequel le FARRA fixe les objectifs et définit les interventions nécessaires pour répondre aux besoins du bénéficiaire.

Ce PII est suivi tous les 4 ans. Il est organisé et coordonné par le responsable du centre. Le référent et les paramédicaux présentent leurs évaluations et observations, qui sont débattues en équipe ultérieurement avec nos partenaires privilégiés. A partir de l'ensemble, le projet est finalisé et le plan d'intervention rédigé.

La coopération avec les familles, fondée sur une confiance réciproque, est fortement encouragée et fait l'objet d'une vigilance de tout instant.

Pour qu'un projet de vie ait des chances d'exister, il est important que chacun y adhère : le staff, les équipes éducatives et paramédicales, le service social, le médecin, les paramédicaux indépendants, les services de maintenance ou administratif.

Comme professionnels, nous nous formons de manière continue ce qui nous permet d'actualiser nos méthodes et outils ainsi que d'enrichir notre réflexion et nos pratiques.



QUOTIDIEN AU CH

La prise en charge s'effectue sur les différents étages du Centre d'Hébergement.

- au rez-de-chaussée : accueil les personnes à mobilité réduite, les vieillissants et les polyhandicapés
 - au 1er étage : accueil les personnes valides ;
- Ceci est une obligation imposée par le service des pompiers.

L'équipe, composée d'éducateurs, doit être à même de pouvoir prendre en charge les bénéficiaires des 2 étages. Notre Centre a la particularité d'accueillir une population assez hétérogène. Cela nous demande des connaissances multiples et une adaptation régulière.

L'hébergement :

- prend également en charge les visites aux familles et toutes les visites médicales ;
- est en lien avec le personnel médical lors d'hospitalisations ;
- met tout en œuvre pour trouver des week-ends de répit ou encore des semaines de vacances pour les bénéficiaires qui le désirent ou qui en ont besoin.

Nous proposons des activités qui maintiennent ou développent des compétences liées aux habilités manuelles et créatives, communicationnelles, cognitives, sociales, à l'autonomie ...

Journée type :

6h-9h : Nursing des bénéficiaires, début des déjeuners, départ vers centre de jour ou autre

10h-12h30 : temps d'activité (loisirs divers, ateliers) et repas

12h30-14h : temps de pause et sieste

14h-16h : temps d'activité

16h30-18h30: accueil des bénéficiaires qui reviennent au CH, goûter, nursing, mise en pyjama

19h: souper

20h-22h30 : soirée et arrivée de l'équipe de nuit, premières mises au lit pour ceux qui le souhaitent et extinction des feux

Durant la nuit, deux éducateurs assurent une surveillance permanente, des changes et mises aux toilettes. Ils se chargent de la préparation du petit déjeuner, de lancer quelques machines à laver, de vérifier les médicaments.

Les week-end, le rythme est moins soutenu afin de donner aux bénéficiaires un repère dans le temps et leur offrir l'occasion de se détendre, comme tout un chacun.

Le lever se fait plus tardivement tout en veillant à respecter les heures de prise de médicaments.

Contrairement à la semaine, il n'y a pas d'activités de type « atelier » organisées sur le « planning » mais des activités de type loisirs sont proposées aux bénéficiaires.

L'équipe éducative propose davantage de prises en charge ou sorties individuelles. Des excursions peuvent être organisées épisodiquement.

C'est également l'occasion de « bricoler », de réaliser quelques objets de décoration pour leur chambre ou le salon, de préparer un goûter plus particulier, etc.

Le week-end est également réservé aux sorties « achats de vêtements » ou autres, qui sont impossibles à un autre moment durant la semaine du fait qu'ils fréquentent un Centre de Jour.

Visite des familles : un local est mis à disposition ou se fait dans la chambre du bénéficiaire.

CH MERIDIEN : INFORMATIONS ET CONTACTS

Adresse :

Rue du Méridien, 22
1210 Saint-Josse-Ten-Noode

Direction générale :

Annick Segers - segers@farra.be

Sous-direction :

Danièle Gréer - hebergement@farra.be

Assistante sociale :

Vandemeulebroucke Magali - ashebergement@farra.be

Secrétariat :

Chantal Van de Merckt - secretariat@farra.be

Comptabilité :

Isabelle Gréer - compta@farra.be

Présidente du CA :

Thierry Durbecq - secretariat@farra.be

Site :

www.farra.be

Facebook :

www.facebook.com/asblfarrabxlcapitale

SOUTENIR LE FARRA

Nous tenons à remercier tous nos donateurs. Chaque euro est investi pour répondre aux besoins et à la qualité de vie des personnes accueillies.

Tout don de 40.00€ minimum permet la délivrance d'une attestation de réduction fiscale, délivrée au cours du premier trimestre de l'année qui suit la perception du don.

Compte bénéficiaire :

IBAN: BE24 7420 2322 2138
BIC: CREGBEBB

Ouvert au nom de l'ASBL «Farra»
en mentionnant «Don» en communication.

Assurance-vie :

Il vous est possible de désigner notre ASBL comme bénéficiaire d'une fraction ou de la totalité du capital constitué à l'issue du placement. Nous vous conseillons de consulter votre courtier d'assurance pour les modalités pratiques.

Donation :

Si, de votre vivant, vous souhaitez donner un bien immeuble à notre association, la donation devra être formalisée devant notaire. Nous vous invitons à consulter votre notaire pour plus de renseignements à ce sujet.

Legs :

Vous pouvez, également, léguer à notre association tout ou parties des biens qui composeront votre succession, le jour où vous ne serez plus là.

En qualité d'association reconnue, le "Farra" bénéficie d'un taux très avantageux en droit de succession.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre notaire et rechercher avec lui la meilleure manière de réaliser vos volontés en faveur de notre association.

